

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	9/2024
Membres présents :	35		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	2 avril 2024
Nombre de votants :	38		
Date de convocation :	20 mars 2024		
Date d'affichage :	10 avril 2024		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, DUCARDONNET Alexandre, JOBET Yohan, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BETHOUL Christophe, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean-Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, GODEY Éric, De LAPORTE Hélène, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, PONLEVE-LAURENT Christiane, PROFFIT Alphonse, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MAYSTRE Christelle, BONNEAU Cécile.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : FEVRIER Albert, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn,

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, FACY Joël, GADOIS Céline.

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, MANAI AHMADI Asma.

POUVOIRS : M. De WILDE Florent a donné pouvoir à M. JOBET Yohan, M. FACY Joël a donné pouvoir à MME. LAMIGE-ROCHE Chantal, M. DUPATY Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, M. GAILLARD Michel a donné pouvoir à MME. De LAPORTE Hélène.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR POUR RENFORCER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS SUR LES QUESTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE DU PETR GATINAIS MONTARGOIS - ANNEE 2024

Monsieur le Président,

RAPPELLE que depuis 2013, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), un partenariat entre l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, le Pays Gâtinais et l'ADIL a permis de mettre en place sur le territoire du PCET des opérations ciblées de sensibilisation et d'accompagnement des habitants sur les questions de maîtrise de l'énergie. Le suivi de ce partenariat a été repris en 2020 par le PETR Gâtinais montargois.

À partir de 2014, l'action de l'ADIL a été intégrée à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, nommée Service Éco Habitat. La présence renforcée d'un Conseiller Info Énergie a permis notamment de réaliser de nombreuses animations de sensibilisation mais aussi d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique notamment dans le cadre du dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, 1 518 entretiens conseils (téléphoniques ou physiques) ont été réalisés, soit 36 % de moins par rapport à 2022 (2 367 actes). Cette situation conjoncturelle a été observée par l'Agence Nationale de l'Habitat sur tout le territoire français.

Au vu de ces résultats, il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2024 en réduisant cependant le nombre d'Équivalent Temps Plein de 25%, passant de 2 à 1,5.

Pour l'année 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), ce partenariat porterait sur cinq grandes missions :

- 1/ Participer au projet du Service Éco Habitat ;
- 2/ Informer et sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie ;
- 3/ Accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement ;
- 4/ Accompagner la montée en compétences des professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- 5/ Suivre et mettre en œuvre le partenariat.

Afin de concrétiser ce partenariat, une convention de partenariat est proposée entre les deux parties (cf. document ci-joint).

Une participation financière du PETR Gâtinais montargois est prévue dans la convention, afin d'équilibrer le plan de financement de l'ADIL pour les postes de conseillers énergie mis à disposition (1,5 ETP).

Elle est calculée en fonction des montants déclarés par l'ADIL, à savoir :

- coût salarial annuel, cotisations patronales incluses ;
- part des frais de structure annuels de l'ADIL ;
- ressources et subventions liées au poste du conseiller énergie mis à disposition ;
- part d'autofinancement de l'ADIL.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-2024.04.02-09_2024-DE

DÉLIBÉRATIONS

N° 9/2024

Considérant le nombre prévisionnel d'actes réalisés en 2024 par les conseillers et les financements qui en résultent dans le cadre du programme CEE Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE), il est estimé, pour l'année 2024, qu'une participation financière du PETR Gâtinais montargois de 5 100 € sera nécessaire.

La participation financière du PETR Gâtinais montargois sera toutefois réévaluée en fin de convention en fonction des coûts réels supportés par l'ADIL et des financements obtenus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à reconduire pour l'année 2024 un partenariat avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir pour renforcer l'information et l'accompagnement des habitants du territoire sur les questions d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;

VALIDE les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com